



A propos d'une adoption simple si l'enfant a été reconnu

Par **fjessica**, le **24/03/2009** à **14:16**

bonjour

j'espere ne pas me tromper en m'adressant à vous.

j'ai une question sur l'adoption simple.

voilà la situation : je m'appelle Jessica et j'ai 25 ans.

j'ai été reconnu par mon père et ma mère à ma naissance mais j'ai été éduquer par ma mère et le mari de ma mère depuis l'âge de 4 ans. je considère donc le mari de ma mère comme mon père.

Je voulais savoir s'il était possible pour lui de m'adopter même si mon géniteur m'a reconnu.

Aussi je porte le nom de mon géniteur.

Si oui à qui dois-je m'adresser pour connaître les détails d'une telle procédure.

merci